

Etude Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : 4^e trimestre et bilan 2022 »

42 500 défaillances en 2022 dont 12 256 au 4^e trimestre

La France enregistre la plus forte hausse des défaillances jamais connue avec 49,9 % d'ouvertures en plus sur un an

Les PME et les jeunes entreprises en situation de vulnérabilité extrême

- **10 000 défauts de moins qu'en 2019** (-18,5 %) mais l'écart se réduit en fin d'année (-9,3 %).
- **3 214 PME (jusqu'à 100 salariés)** ont défailli (+78,2 %) dont le tiers sur le 4^{ème} trimestre (1 037).
- Plus de **143 000 emplois** sont menacés, soit 3,4 emplois par défaut en moyenne.
- Les **jeunes entreprises** sont extrêmement vulnérables (+94,2 %).
- **Restauration, maçonnerie, boulangerie, coiffure et cafés** concentrent 20% des défaillances.
- **Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur** contiennent la hausse sous 40% ; à l'inverse, les **Hauts de France** dérapent de plus de 77%.

Paris, le 17 janvier 2023 | Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises - dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 4^e trimestre et l'ensemble de l'année 2022. Avec 42 500 procédures ouvertes sur 2022, le nombre de défaillances accuse une hausse exceptionnelle de près de 50 % par rapport à 2021, un taux jamais observé auparavant. Le nombre global de procédures reste toutefois inférieur de 10 000 par rapport aux niveaux de 2019. Si le retour aux normes d'avant Covid s'amorce depuis un an, l'augmentation des défaillances s'accélère de manière alarmante pour les PME dont plus de 3200 ont défailli en 2022 avec le tiers sur le seul 4^e trimestre. Dans ces conditions, 143 000 emplois directs sont aujourd'hui menacés.

Thierry Millon, directeur des études Altares : « **Depuis 2020, 103 000 entreprises ont fait défaut contre 162 000 durant les trois années précédentes. 59 000 défaillances ont ainsi été « épargnées »** grâce notamment aux dispositifs d'aides publiques déployés pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire puis de la guerre en Ukraine. Pourtant, si le risque a été anesthésié, évitant la déferlante tant redoutée des faillites, les entreprises ne sortent pas indemnes de ces longs mois de turbulences. Entre inflation et crise énergétique, le climat se complique encore et les fonds propres sont mis à contribution. Or, l'Observatoire du Financement des Entreprises notait dans son rapport de mai 2021 sur les fonds propres des TPE et PME que si l'essentiel de ces entreprises a affronté la crise avec des situations en fonds propres renforcées avant la Covid, une partie disposait, en revanche, de **structures financières très dégradées (un tiers des TPE) ou était insuffisamment capitalisée (20 % des PME analysées)**. De

son côté, la Commission européenne alerte sur le poids excessif de la dette des entreprises non financières de l'Union qui représentait 111 % du PIB des 27 à fin 2020, soit **14 900 milliards d'euros**. Or, le manque de fonds propres handicapant pour investir et se financer est un signal prépondérant du risque de défaillance. »

Le volume des défaillances encore contenu mais la hausse des ouvertures accuse un taux historique.

Avec **42 514 procédures enregistrées**, le volume des défaillances remonte à son niveau de mai 2020. La hausse sur un an est quant à elle **exceptionnelle (+49,9 %)**, un rythme annuel jamais connu qui confirme l'accélération de la sinistralité entrepreneuriale.

La tendance est restée forte sur le dernier trimestre (+48 %) après l'envolée de l'été (+70 %) et les augmentations du début d'année (+35 % au 1^{er} trimestre et +50 % au 2^{ème} trimestre).

A fin 2022, sur douze mois, le nombre d'ouvertures reste **inférieur de 18 % à celui enregistré fin 2019** ; un écart qui n'est déjà plus que de 9 % sur le seul dernier trimestre, après un mauvais mois de **novembre déjà identique à celui de 2019**.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par année

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021	2021 T4	2022 T4	Évol 2022/2021 T4
Jugements	1061	973	833	729	1125	54,3%	197	350	76%
Procédures sauvegardes ou redressements judiciaires	53 760	51 171	31 447	27 642	41 389	49,7%	8 059	11 906	48%
Procédures directes	16 448	15 928	8 070	6 504	10 132	55,8%	1 928	3 027	57%
dont RJ	37 312	35 243	23 377	21 138	31 257	47,9%	6 131	8 879	44%
dont LJ	54 821	52 144	32 280	28 371	42 514	49,9%	8 256	12 256	48%
Entreprises de moins de 50 emplois	305	347	289	187	286	52,9%	46	93	102%
Entreprises de plus de 50 emplois	171 000	173 800	133 000	94 200	143 500	49 300	25 260	42 150	66%

Les procédures de sauvegardes et redressements sont en hausse mais restent minoritaires

Avec 1 125 jugements prononcés en 2022, **le nombre de procédures de sauvegarde est au plus haut sur cinq ans**. En augmentation de 54,3% sur un an, son rythme accélère encore au quatrième trimestre (350 ; +73%). Toutefois, ce dispositif réservé aux seules entreprises n'étant pas en cessation de paiement représente toujours **moins de 3 % de l'ensemble des procédures**. Fin janvier 2023, les tribunaux devraient « seulement » prononcer la **6000^e sauvegarde, un chiffre bien dérisoire, 17 ans après l'entrée en vigueur** de cette procédure.

Les procédures de redressement judiciaire (RJ) augmentent plus vite encore. 10 132 jugements ont été prononcés, soit **55,8 % de plus sur un an**. Mais **moins d'un jugement sur quatre (23,8 %) est une ouverture de RJ**, un taux très en-dessous des 30 % observés avant crise. **Sur le dernier trimestre, le nombre de RJ (3027) est encore en hausse rapide, +57 %**.

Depuis la crise, les liquidations directes sont devenues la norme

31 257 **liquidations judiciaires (LJ) ont été ouvertes (+47,9%) en 2022** et 8 879 (+44,8%) au cours du quatrième trimestre. Depuis 2020, les LJ concentrent les trois quarts des jugements prononcés contre les deux tiers avant Covid.

FOCUS | L'éphémère procédure de traitement de sortie de crise reste anecdotique

Parmi ces procédures, Altares distingue **seulement 72 traitements de sortie de crise (PTSC) contre 15 en 2021**. Cette nouvelle procédure, qui s'apparente à un redressement judiciaire express, vise à faciliter le rebond des entreprises de moins de vingt salariés en cessation de paiement mais disposant des fonds nécessaires pour payer les créances salariales. **En 2021, 11 des PTSC engagées avaient permis l'adoption d'un plan visant à assurer la pérennité de l'entreprise. En 2022, 38 PTSC ont validé un plan d'apurement, 16 ont finalement été converties en redressement judiciaire et/ou en liquidation**, tandis qu'il est encore trop tôt pour connaître l'issue des dossiers ouverts en novembre ou décembre.

Le nombre d'emplois menacés repasse au-dessus de la barre des 140 000

L'augmentation des défaillances touche toutes les tailles d'entreprises. Cependant, la situation est particulièrement préoccupante pour les **PME de 10 à 99 salariés. 3 214 ont défailli** en 2022 contre 1 804 en 2021, soit une envolée **de +78 % sur un an**. Le 4^e trimestre concentre le tiers de ces défauts (1 037) soit une augmentation de + 93 % par rapport à la même période en 2021 (538). **Ce quatrième trimestre se clôture sur la plus forte dégradation enregistrée depuis 2014 (1163)**.

Les **sociétés les plus grandes** ne sont pas épargnées puisque près d'une centaine (95) a fait l'objet d'une procédure. La hausse des procédures sur ce « segment » (+28%) est très en-dessous de la moyenne globale (+50 %).

Dans ces conditions, **le nombre d'emplois menacés bondit**. Tombé en 2021 sous le seuil des 100 000, il augmente très nettement et **atteint 143 500**. C'est près de 50 000 de plus sur un an mais encore 40 000 de moins par rapport à 2019.

Les activités B2C sont en première ligne sur le front des défauts, mais le B2B est aussi en tension



CONSTRUCTION

Le secteur de la construction, qui concentre le quart des faillites, repasse au-dessus des 10 000 défauts **avec 10033 procédures ouvertes soit 33,6 % de plus qu'en 2021**. Une tendance inférieure à la moyenne nationale (+49,9 %), portée par le **gros œuvre** (2 874 ; +22,8 %) et en particulier **la maçonnerie générale** (+22,3 %) et la **construction individuelle** (+20,6%).

Le second œuvre en revanche affiche une dégradation rapide (4 932 ; +51,5 %). C'est particulièrement le cas dans **les travaux d'isolation** (+94 %) qui retrouvent déjà le niveau des défaillances de 2019 (208). **Les travaux publics** accusent une hausse de 43,7 % en dépit d'une relative résistance des **travaux de terrassement courants** (+30,7 %). C'est **la promotion immobilière** qui enregistre la meilleure performance (+ 12,4 %) tandis que la hausse atteint 41,9% dans **les agences immobilières**.



COMMERCE

Le commerce approche également 10 000 défauts (9 418), en hausse de 55,6 %.

C'est dans le **commerce de détail** que les tendances sont les plus sévères notamment dans le **multi-rayons** (827 ; + 85%) et plus particulièrement en **épicerie** dont le nombre des défaillances **a doublé en 2022** (635) dépassant ainsi déjà largement celui de 2019 (568). Le **détail alimentaire** (990) est également fragilisé (+76,2 %) et plus encore le **e-commerce** (+ 79 %) qui compte désormais plus de défaillances qu'en 2019 (739 contre 543).

20% des commerçants défaillants se situent dans la **vente et la réparation de véhicules** (1871 ; + 36,7%).

Le **commerce de gros** résiste un peu mieux (1873 ; +30,9%).



SERVICES

Dans les **services aux entreprises** (5554), la hausse est limitée à **+32,3%**. Toutefois, quelques activités accusent des évolutions sévères. C'est notamment le cas de **l'ingénierie** qui compte désormais plus de défauts qu'en 2019 (598), mais aussi des **services d'aménagement paysager** qui enregistrent 374 procédures contre 359 en 2019.

Dans les **services aux particuliers**, la fragilité est beaucoup plus marquée. Ils enregistrent 1 911 défaillances, en augmentation de **70,3 %**. Une dégradation très rapide dans les activités de **coiffeurs, soins de beauté et corporels** (**+87,9 %**).



INDUSTRIE

Dans le secteur de **l'industrie**, les défaillances d'entreprises augmentent rapidement (**+68 %**). 3083 procédures ont été ouvertes dont 1314 en agroalimentaire, parmi lesquelles 874 **boulangers-pâtisseries** (**+124,7%**).

En **manufacture**, **l'imprimerie** accuse la dégradation la plus forte (182 ; **+65,5%**). Les activités de **l'énergie, eau et environnement** (production d'électricité, eaux usées, déchets) enregistrent une hausse à peine moindre (+ 49 %).



TRANSPORTS

Plus d'un millier (1079) de **transporteurs de marchandises** ont défailli (**+60,8 %**), soit seulement une centaine de moins qu'en 2019. 404 sont des **transporteurs interurbains** (**+58,4 %**), un nombre désormais très proche de celui constaté en 2019 (415). 612 sont des **transporteurs de proximité** (**+63,6%**), ils étaient 693 en 2019.



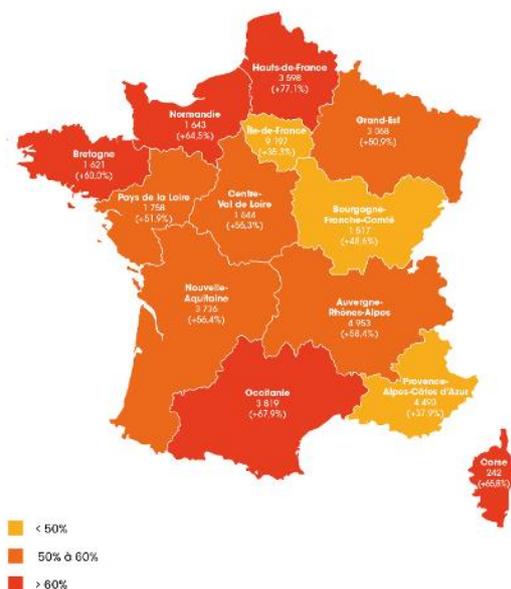
RESTAURATION

4434 établissements de **restauration** ont défailli en 2022, c'est **112,7%** de plus qu'en 2021. Sur le dernier trimestre, le rythme ne faiblit pas (**+108 %**).

Au cours de l'année 2022, 2473 **restaurateurs traditionnels** (**+ 119,8%**) et 1787 établissements de **restauration rapide** (**+109 %**) sont entrés en procédure ainsi que 803 **débits de boisson** (**+101,3%**). **L'hébergement** résiste mieux (279 ; **+23,5 %**).

La résistance des entreprises provençales et franciliennes ralentit la dégradation nationale.

Carte d'évolution des défaillances par région en 2021 / 2022



(Cliquez sur l'image pour la télécharger en HD)

Trois autres régions enregistrent des augmentations comprises entre +55 % et +60 %. Il s'agit de **Centre-Val-de-Loire** (+55,3 %), **Nouvelle-Aquitaine** (+56,4 %) et **Auvergne-Rhône-Alpes** (+58,4 %). Dans chacune de ces régions, la tendance se dégrade encore sur le quatrième trimestre.

Dans quatre régions la hausse est comprise entre +60 % et +70 %. C'est le cas de la **Bretagne** (+60 %), la **Normandie** (+64,5 %), la **Corse** (+65,8 %) et l'**Occitanie** (+67,9 %).

Les **Hauts-de-France** ferment la marche avec un nombre de défaillances qui flambe de +77,1%. A noter toutefois, la région s'inscrit dans une meilleure tendance au 4^e trimestre avec une hausse de 37,4 %.

2023, une année de transition à bien négocier

Thierry Millon conclut : « Il y a un an, nous rejetions l'hypothèse d'une explosion des défaillances en 2022, en anticipant malgré tout une hausse sensible des défauts. Si le cataclysme n'a pas eu lieu, le rythme est plus soutenu qu'envisagé, faisant craindre un retour aux valeurs d'avant crise plus tôt que prévu. 2019 s'était achevée sur 52 000 défaillances, 2023 pourrait dépasser ce seuil et nous ramener aux valeurs de 2017 au-delà de 55 000. Un nombre certes important mais plutôt raisonnable au regard du contexte très difficile que nous traversons.

Pour certaines TPE et PME, les chances de survie sont compromises. Pour certaines, la fragilité de leur structure financière est en cause. Pour d'autres c'est paradoxalement leur incapacité à honorer des carnets de commande pourtant bien remplis qui pourrait les amener au défaut. En cause, les difficultés d'approvisionnement, l'explosion des coûts des matériaux et les problèmes de recrutement. Dans tous les cas, les prêteurs seront plus exigeants et se concentreront sur les sociétés dont les bilans seront les plus solides.

Les contraintes financières (remboursement des dettes Covid et notamment PGE ; inflation ; hausse des taux ; facture énergétique, etc.) sont malheureusement vouées à peser toujours plus lourd. Alors que les tensions sur les trésoreries des entreprises se font déjà ressentir, le

Une défaillance sur trois se concentre en Provence-Alpes-Côte-D'azur et Ile-de-France. Dans ces régions, la hausse des procédures est contenue à moins de 40 %, maintenant la tendance nationale sous la barre des +50 %.

En PACA, 4493 procédures ont été ouvertes soit une hausse de +37,9% sur un an. Elles sont 9197 en Ile-de-France (+35,3 %). Au quatrième trimestre, le rythme n'accélère pas.

Dans trois régions l'augmentation est comprise entre 40% et 50%. **Bourgogne-Franche-Comté** (+48,6 %), **Grand-Est** (+50,9%) et **Pays-de-la-Loire** (+51,9%). La Provence-Alpes-Côte d'Azur parvient à ramener la hausse à +22 % sur le dernier trimestre, contrairement au Grand Est où les défauts s'envolent de nouveau en fin d'année.

financement de l'exploitation et donc du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) aura à n'en pas douter l'attention des directions financières des TPE PME comme des ETI. »

[L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 4e trimestre et bilan 2022 » est disponible en ligne en cliquant ici](#)

[Cliquez ici pour télécharger le communiqué en PDF](#)

[1] *L'Observatoire du Financement des Entreprises (OFE) est présidé par le Médiateur National du Crédit. [Rapport sur les fonds propres des TPE et PME - 12 mai 2021](#)*

[2] *EPRS | European Parliamentary Research Service - Debt-equity bias reduction allowance (DEBRA) - [Briefing 04-10-2022](#)*

[3] *Les traitements de sortie de crise (PTSC), nouvelle procédure entrée en vigueur le 18 octobre 2021 qui devrait s'appliquer jusqu'au 1er juin 2023, s'adressent aux entreprises de moins de vingt salariés présentant sur le dernier exercice comptable un total du passif hors capitaux propres inférieur à 3 M€. Ils sont confondus statistiquement avec les redressements judiciaires.*

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela concerne aussi les ouvertures après résolution du plan de redressement. En revanche, les statistiques de défaillances ne considèrent ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 500 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

Contacts Presse

--